

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1750

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Fons**

objet : **Achèvement du tour de ville ouest - Réalisation de la VN14 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

*Présents* : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillaud, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

*Absents excusés* : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Leцерf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

*Absents non excusés* : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil du 6 mars 2017****Délibération n° 2017-1750**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Fons

objet : **Achèvement du tour de ville ouest - Réalisation de la VN14 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

Le centre de Saint Fons est traversé par la RD307 (appelée avenue Jean Jaurès, puis avenue Gabriel Péri et enfin boulevard Yves Farge) dans le sens nord-sud. Cette route relie le boulevard Laurent Bonneval au boulevard urbain sud et assure, en même temps, la desserte du centre-ville de la Commune. La mixité des usages constatés engendre des nuisances tant sur le plan social que sur le plan économique : conflits d'usages entre piétons, voitures et cyclistes, dégradation du cadre de vie (nuisances sonores, paysage, qualité de l'air) du centre-ville, dégradation de la qualité d'accès aux commerces situés le long de l'axe central.

Les emplacements réservés de voirie n° 03, 14 et 25 ont été créés afin de permettre la réalisation d'un contournement du centre ville de Saint Fons par l'ouest de la Commune.

Le projet est composé d'une voirie existante, de voiries réalisées sur les précédents mandats et d'un dernier tronçon à venir, la VN14 entre la rue Girardet et le boulevard Yves Farge.

**II - Objectifs**

La création de la voie nouvelle n° 14 permettra d'achever le projet du tour de ville ouest, en répondant aux objectifs suivants :

- réduire la circulation de transit dans le centre de Saint Fons,
- permettre le développement de l'urbanisation de la frange ouest du centre-ville,
- favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs aux véhicules personnels :
  - . en sécurisant les cheminements piétons par des trottoirs aux normes,
  - . en offrant un aménagement pour les vélos,
  - . en permettant le passage éventuel des véhicules de transport en commun.

**III - Projet**

L'aménagement du dernier tronçon se fait en cohérence avec les travaux précédemment réalisés tant au niveau du profil de voirie que dans le choix des matériaux.

Le projet consiste en la création d'une nouvelle voirie de la rue Louis Girardet jusqu'au boulevard Yves Farge, avec remodelage des terrains afin de rattraper la différence de niveau entre les 2 voiries. Cette nouvelle voie se compose de 2 fois une voie de circulation ainsi que d'une voie de tourne-à-droite dans le sens est-ouest afin de faciliter les mouvements tournant et les remontées de queue sur le boulevard Yves Farge. Elle intègre également des bandes cyclables dans chaque sens, ainsi que du stationnement en long côté sud de la voirie.

Le projet prévoit également la reprise du carrefour à feux au croisement avec le boulevard Yves Farge ainsi que la création d'un carrefour à feux au croisement avec la rue Girardet.

Enfin, afin de mutualiser les moyens et diminuer le nombre d'interventions de maintenance, des travaux de refonte du réseau d'eau potable vétuste ainsi que de restructuration du réseau d'assainissement seront réalisés.

En parallèle, la Commune va procéder à l'enfouissement des réseaux aériens existants et au renouvellement de l'éclairage public.

Le projet a fait l'objet des délibérations précédentes :

- par délibération n° 2010-1689 du Conseil du 20 septembre 2010, la Communauté urbaine de Lyon a individualisé une autorisation de programme pour les études, les acquisitions foncières et les démolitions nécessaires au projet pour un montant de 2 000 000 € TTC sur le budget principal,

- par délibération n° 2012-2727 du Conseil du 13 février 2012, la Communauté urbaine a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour l'acquisition foncière d'une nouvelle parcelle pour un montant de 600 000 € TTC sur le budget principal,

- par délibération n° 2013-3498 du Conseil du 18 février 2013, la Communauté urbaine a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour les travaux de la partie nord, pour un montant de 2 636 000 € TTC sur le budget principal, 153 000 € HT sur le budget annexe des eaux et 209 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement,

- par délibération n° 2013-4048 du Conseil du 9 juillet 2013, la Communauté urbaine a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône pour l'aménagement du carrefour rue de la République / rue Mathieu Dussurgey / avenue Jean Jaurès (RD 307) à Saint Fons et individualisé une autorisation de programme complémentaire en recettes pour un montant de 187 174 € TTC sur le budget principal,

- par délibération n° 2013-4159 du Conseil du 21 octobre 2013, la Communauté urbaine a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour l'acquisition foncière d'une nouvelle parcelle pour un montant de 384 072 € TTC sur le budget principal.

Compte tenu des reliquats des précédentes autorisations de programmes, il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 860 000 € TTC en dépenses sur le budget principal et de 150 000 € HT en dépenses sur le budget annexe des eaux pour les travaux de la VN14 de l'opération achèvement du tour de ville sur la Commune de Saint Fons ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux de la VN14 dans le cadre du projet Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie à la charge du :

- budget principal pour un montant de 860 000 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 510 000 € en dépenses en 2017,
- . 350 000 € en dépenses en 2018.

sur l'opération n° 0P09O2209,

- budget annexe des eaux pour un montant de 150 000 € HT en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 150 000 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 1P09O2209.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 480 072 € TTC pour le budget principal et à 303 000 € HT pour le budget annexe des eaux en dépenses.

Le budget annexe de l'assainissement est maintenu à 209 000 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.**